

Changements à la collecte des matières résiduelles : informations complémentaires à l'intention des citoyens de Saint-Adolphe-d'Howard

Saint-Adolphe-d'Howard, le 2 août 2016 – Suite à la livraison des nouveaux bacs à ordures, la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard tient à apporter certaines précisions quant aux changements apportés à la collecte des matières résiduelles.

Comme cela a été annoncé en début d'année, les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut sont maintenant regroupées et la gestion de la collecte des matières résiduelles est dorénavant assurée par la MRC. Cela implique également que Saint-Adolphe-d'Howard emboîte le pas et passe à la collecte automatisée, comme cela se fait dans la grande majorité des municipalités, obligeant ses citoyens à se départir de leur boîte en bois et d'opter pour des bacs pour la collecte des ordures, comme cela était déjà le cas pour le recyclage.

En effet, en plus du bac vert de recyclage, les citoyens auront maintenant également un bac noir pour les ordures. Celui-ci a été livré au courant des dernières semaines. Si vous n'avez pas reçu votre bac, vous êtes invité à communiquer avec Virginie Roger, adjointe à la gestion des matières résiduelles à la MRC des Pays-d'en-Haut (450 229-6637, poste 115).

Vous pouvez utiliser votre nouveau bac dès maintenant. Jusqu'au 1^{er} septembre, les bacs ainsi que les boîtes en bois pourront être utilisés. À partir du 1^{er} septembre, seuls les bacs seront ramassés. Il est important de prendre connaissance des documents inclus dans le nouveau bac (et disponibles sur notre site web) afin de savoir comment les positionner adéquatement.

Le calendrier des collectes a également été distribué au moment de la livraison de votre bac. Il est aussi disponible sur notre site Internet. La collecte du recyclage continuera de se faire aux deux semaines, et elle se fera maintenant le jeudi. Les ordures seront dorénavant ramassées le vendredi et comme avant, chaque semaine pendant la période estivale et une semaine sur deux le reste de l'année. **Attention! Il n'y aura pas de collecte le 29 août.**

Pour l'instant, aucun changement n'a été apporté quant à la collecte porte-à-porte ou aux lieux d'apport volontaire. Vous devez donc continuer d'utiliser le lieu d'apport volontaire désigné si tel était le cas auparavant. Cette pratique est présentement en révision.

Nous nous retrouvons présentement en période de transition et nous devons tous nous adapter à ces changements. Il s'agit d'un premier contrat de collecte des matières résiduelles regroupé et des ajustements seront nécessaires suite à cette première expérience.

La MRC des Pays-d'en-Haut a mis à votre disposition un nouveau site web (www.lespaysdenhautrecyclent.com) très complet qui contient toutes les informations au sujet des matières résiduelles et des collectes.

Nous regrettons les inconvénients que cela occasionne, nous vous remercions de votre collaboration et le personnel de la municipalité demeure disponible pour répondre à toutes vos questions.

- 30 -

Source : Catherine Berbery
(819) 327-2044 poste 244
cberbery@stadolphedhoward.qc.ca